

DRFRMFM-2C-PURLOGIC-FAST-400ML

Version 3.3 Date de révision: 09.02.2017 Numéro de la FDS: 369788-00004 Date de dernière parution: 03.02.2017
Date de la première version publiée: 03.04.2013

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : DRFRMFM-2C-PURLOGIC-FAST-400ML

Code du produit : 0892144

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Adhésifs, Mastic

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Würth Belux N.V - S.A.
Everdongenlaan 29
2300 Turnhout

Téléphone : +32 (0)14 44 55 66

Téléfax : +32 (0)14 44 55 67

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : prodsafe@wuerth.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+32 (0)70 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols, Catégorie 1	H222: Aérosol extrêmement inflammable. H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1	H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

DRFRMFM-2C-PURLOGIC-FAST-400ML

Version 3.3	Date de révision: 09.02.2017	Numéro de la FDS: 369788-00004	Date de dernière parution: 03.02.2017 Date de la première version publiée: 03.04.2013
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Cancérogénicité, Catégorie 2	H351: Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

- H222 Aérosol extrêmement inflammable.
- H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence :

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260 Ne pas respirer les aérosols.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P284 Porter un équipement de protection respiratoire.

Intervention:

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Stockage:

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

DRFRMFM-2C-PURLOGIC-FAST-400ML

Version 3.3 Date de révision: 09.02.2017 Numéro de la FDS: 369788-00004 Date de dernière parution: 03.02.2017
Date de la première version publiée: 03.04.2013

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues

Etiquetage supplémentaire

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Peut remplacer l'oxygène et causer une suffocation rapide.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues	9016-87-9	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373	>= 30 - < 50
4,4'-diisocyanate de diphénylméthane	101-68-8 202-966-0 615-005-00-9	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373	>= 30 - < 50
phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)	13674-84-5 237-158-7	Acute Tox. 4; H302 Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 10
Ethylène-glycol	107-21-1 203-473-3 603-027-00-1	Acute Tox. 4; H302 STOT RE 2; H373	>= 1 - < 10
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
Ether méthylique	115-10-6 204-065-8 603-019-00-8	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas Liquefied gas; H280 STOT SE 3; H336	>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

DRFRMFM-2C-PURLOGIC-FAST-400ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.02.2017
3.3	09.02.2017	369788-00004	Date de la première version publiée: 03.04.2013

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
En cas de difficultés respiratoires, mettre sous oxygène.
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminées.
Faire appel à une assistance médicale.
Laver les vêtements avant de les remettre.
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Nocif par inhalation.
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut irriter les voies respiratoires.
Susceptible de provoquer le cancer.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

DRFRMFM-2C-PURLOGIC-FAST-400ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.02.2017
3.3	09.02.2017	369788-00004	Date de la première version publiée: 03.04.2013

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La distance de retour de flamme peut être considérable.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
En cas de hausse de température, risque d'éclatement des récipients en raison de la pression de vapeur élevée.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes de silicium
Oxydes de phosphore
Composés chlorés
Composés de brome
Oxydes d'azote (NO_x)
Isocyanates
Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Évacuer la zone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Enlever toute source d'ignition.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.

DRFRMFM-2C-PURLOGIC-FAST-400ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.02.2017
3.3	09.02.2017	369788-00004	Date de la première version publiée: 03.04.2013

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Éviter la dispersion (p.ex. par bac de rétention ou barrières à huile). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles. Enlever avec un absorbant inerte. Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié. Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les sections 13 et 15 de cette fiche de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les sections: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale : Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source. N'utiliser que dans une zone équipée d'une ventilation avec extraction d'air antidéflagrante.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas avaler. Éviter tout contact avec les yeux. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver à l'abri de l'eau. Protéger de l'humidité.

DRFRMFM-2C-PURLOGIC-FAST-400ML

Version 3.3 Date de révision: 09.02.2017 Numéro de la FDS: 369788-00004 Date de dernière parution: 03.02.2017
Date de la première version publiée: 03.04.2013

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Mesures d'hygiène : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Garder sous clef. Conserver hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Ne pas percer ou brûler même après usage. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
Substances et mélanges autoréactifs
Peroxydes organiques
Oxydants
Matières solides inflammables
Liquides pyrophoriques
Matières solides pyrophoriques
Substances et mélanges auto-échauffants
Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables
Explosifs

Durée de stockage : <= 12 mois

Température de stockage recommandée : < 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
4,4'-diisocyanate	101-68-8	VLE 8 hr	0,005 ppm	BE OEL

DRFRMFM-2C-PURLOGIC-FAST-400ML

Version 3.3 Date de révision: 09.02.2017 Numéro de la FDS: 369788-00004 Date de dernière parution: 03.02.2017
Date de la première version publiée: 03.04.2013

de diphénylméthane			0,052 mg/m3	
Isobutane	75-28-5	VLE 8 hr (gaz)	1.000 ppm	BE OEL
Ether méthylique	115-10-6	TWA	1.000 ppm 1.920 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire	Indicatif			
		VLE 8 hr	1.000 ppm 1.920 mg/m3	BE OEL
Ethylène-glycol	107-21-1	TWA	20 ppm 52 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	40 ppm 104 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		CEIL (aérosol)	20 ppm 52 mg/m3	BE OEL
Information supplémentaire	Lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite. Lors des mesurages, la période d'échantillonnage doit être aussi courte que possible afin de pouvoir effectuer des mesurages fiables. Le résultat des mesurages est calculé en fonction de la période d'échantillonnage, La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue unepartie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			
Propane	74-98-6	VLE 8 hr (gaz)	1.000 ppm	BE OEL

Valeurs limites d'exposition professionnelles des produits de décomposition

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Formaldéhyde	50-00-0	CEIL	0,3 ppm 0,38 mg/m3	BE OEL
Information supplémentaire	Lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite. Lors des mesurages, la période d'échantillonnage doit être aussi courte que possible afin de pouvoir effectuer des mesurages fiables. Le résultat des mesurages est calculé en fonction de la période d'échantillonnage			
Méthanol	67-56-1	TWA	200 ppm 260 mg/m3	2006/15/EC
Information supplémentaire	Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau			
		VLE 8 hr	200 ppm 266 mg/m3	BE OEL
Information supplémentaire	La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue unepartie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			

DRFRMFM-2C-PURLOGIC-FAST-400ML

Version 3.3 Date de révision: 09.02.2017 Numéro de la FDS: 369788-00004 Date de dernière parution: 03.02.2017
Date de la première version publiée: 03.04.2013

	VLE 15 min	250 ppm 333 mg/m ³	BE OEL
Information supplémentaire	La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.		

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur	
phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5,82 mg/m ³	
		Inhalation	Aigu - effets systémiques	5,82 mg/m ³	
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	2,08 mg/kg p.c./jour	
		Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	2,08 mg/kg p.c./jour	
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,46 mg/m ³	
		Inhalation	Aigu - effets systémiques	1,46 mg/m ³	
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,04 mg/kg p.c./jour	
		Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	1,04 mg/kg p.c./jour	
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,52 mg/kg p.c./jour	
		Ingestion	Aigu - effets systémiques	0,52 mg/kg p.c./jour	
	tétrabromophtalate de bis(2-éthylhexyle)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5,25 mg/m ³
			Inhalation	Aigu - effets systémiques	26,25 mg/m ³
Travailleurs		Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,74 mg/kg p.c./jour	
		Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	3,7 mg/kg p.c./jour	
Consommateurs		Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,29 mg/m ³	
		Inhalation	Aigu - effets systémiques	6,45 mg/m ³	
Ethylène-glycol	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	1,85 mg/kg p.c./jour	
		Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,37 mg/kg p.c./jour	
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,37 mg/kg p.c./jour	
		Inhalation	Long terme - effets locaux	35 mg/m ³	
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	106 mg/kg p.c./jour	
Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets	7 mg/m ³		

DRFRMFM-2C-PURLOGIC-FAST-400ML

Version 3.3 Date de révision: 09.02.2017 Numéro de la FDS: 369788-00004 Date de dernière parution: 03.02.2017
Date de la première version publiée: 03.04.2013

	teurs		locaux	
	Consomma-teurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	53 mg/kg p.c./jour
Ether méthylique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1894 mg/m3
	Consomma-teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	471 mg/m3
4,4'-diisocyanate de diphenylméthane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,05 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,1 mg/m3
	Consomma-teurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,025 mg/m3
	Consomma-teurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,05 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)	Eau douce	0,64 mg/l
	Eau de mer	0,064 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,51 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	7,84 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,92 mg/kg
	Sédiment marin	0,29 mg/kg
	Sol	1,7 mg/kg
Ethylène-glycol	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	11600000 Ali-ments mg / kg
	Eau douce	10 mg/l
	Eau de mer	1 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	10 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	199,5 mg/l
	Sédiment d'eau douce	37 mg/kg
	Sédiment marin	3,7 mg/kg
Ether méthylique	Sol	1,53 mg/kg
	Eau douce	0,155 mg/l
	Eau de mer	0,016 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	1,549 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	160 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,681 mg/kg
	Sédiment marin	0,069 mg/kg
4,4'-diisocyanate de diphenylmé-thane	Sol	0,045 mg/kg
	Eau douce	1 mg/l
	Eau de mer	0,1 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	10 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1 mg/l
	Sol	1 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Des substances dangereuses peuvent se former lors de l'utilisation (voir chapitre 10).

DRFRMFM-2C-PURLOGIC-FAST-400ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.02.2017
3.3	09.02.2017	369788-00004	Date de la première version publiée: 03.04.2013

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail.
N'utiliser que dans une zone équipée d'une ventilation avec extraction d'air antidéflagrante.
Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Lunettes de protection

Protection des mains
Matériel : Polyéthylène
Délai de rupture : <= 30 min
Épaisseur du gant : 0,025 mm

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel d'exposition locale.
Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Tenue de protection antistatique ignifuge.
Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers, bottes, etc.).

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.

Filtre de type : Appareil respiratoire autonome

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Aérosol contenant un gaz liquéfié
Propulseur : Propane, Isobutane, Ether méthylique
Couleur : de couleur /coloré(e)
Odeur : caractéristique
Seuil olfactif : Donnée non disponible

DRFRMFM-2C-PURLOGIC-FAST-400ML

Version 3.3 Date de révision: 09.02.2017 Numéro de la FDS: 369788-00004 Date de dernière parution: 03.02.2017
Date de la première version publiée: 03.04.2013

pH	:	Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	:	Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	Non applicable
Point d'éclair	:	Non applicable
Taux d'évaporation	:	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aérosol extrêmement inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Non applicable
Densité de vapeur relative	:	> 1
Densité relative	:	Donnée non disponible
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, cinématique	:	Non applicable
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

DRFRMFM-2C-PURLOGIC-FAST-400ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.02.2017
3.3	09.02.2017	369788-00004	Date de la première version publiée: 03.04.2013

Taille des particules : Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aérosol extrêmement inflammable.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
En cas de hausse de température, risque d'éclatement des récipients en raison de la pression de vapeur élevée.
Peut réagir avec les agents oxydants forts.
Des produits de décomposition dangereux se formeront au contact de l'eau ou de l'air humide.
Des produits de décomposition dangereux se formeront à des températures élevées.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Exposition à l'humidité.
Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants
Eau

10.6 Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique : Formaldéhyde
Méthanol

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation
Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

DRFRMFM-2C-PURLOGIC-FAST-400ML

Version 3.3 Date de révision: 09.02.2017 Numéro de la FDS: 369788-00004 Date de dernière parution: 03.02.2017
Date de la première version publiée: 03.04.2013

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 3,95 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,24 mg/l
Durée d'exposition: 1 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,24 mg/l
Durée d'exposition: 1 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.101 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 7 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Ethylène-glycol:

DRFRMFM-2C-PURLOGIC-FAST-400ML

Version 3.3	Date de révision: 09.02.2017	Numéro de la FDS: 369788-00004	Date de dernière parution: 03.02.2017 Date de la première version publiée: 03.04.2013
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg
Méthode: Avis d'expert
Remarques: Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,5 mg/l
Durée d'exposition: 6 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Souris): > 3.500 mg/kg

Ether méthylique:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 164000 ppm
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: gaz

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Composants:

Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues:

Espèce: Lapin
Résultat: Irritation de la peau

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Irritation de la peau
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle):

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Ethylène-glycol:

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues:

Résultat: Irritant pour les yeux, réversible en 7 jours

DRFRMFM-2C-PURLOGIC-FAST-400ML

Version 3.3	Date de révision: 09.02.2017	Numéro de la FDS: 369788-00004	Date de dernière parution: 03.02.2017 Date de la première version publiée: 03.04.2013
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

4,4'-diisocyanate de diphenylméthane:

Résultat: Irritant pour les yeux, réversible en 7 jours

Remarques: Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI

phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle):

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Ethylène-glycol:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Composants:

Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues:

Type de Test: Test de Buehler

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: positif

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Evaluation: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Voies d'exposition: Inhalation (poussière/buée/fumée)

Espèce: Rat

Résultat: positif

Evaluation: Sensibilisation probable des voies respiratoires chez l'homme sur la base d'études sur des animaux

4,4'-diisocyanate de diphenylméthane:

Type de Test: Test de Buehler

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: positif

Evaluation: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Voies d'exposition: Inhalation

Espèce: Rat

Résultat: positif

DRFRMFM-2C-PURLOGIC-FAST-400ML

Version 3.3 Date de révision: 09.02.2017 Numéro de la FDS: 369788-00004 Date de dernière parution: 03.02.2017
Date de la première version publiée: 03.04.2013

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Evaluation: Sensibilisation probable des voies respiratoires chez l'homme sur la base d'études sur des animaux

phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle):

Type de Test: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 429

Résultat: négatif

Ethylène-glycol:

Type de Test: Test de Maximalisation

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: négatif

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

DRFRMFM-2C-PURLOGIC-FAST-400ML

Version 3.3 Date de révision: 09.02.2017 Numéro de la FDS: 369788-00004 Date de dernière parution: 03.02.2017
Date de la première version publiée: 03.04.2013

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Mutagénicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique)
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Ethylène-glycol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Ether méthylique:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de létalité récessive liée au sexe chez Drosophila melanogaster (in vivo)
Voie d'application: Inhalation (gaz)
Méthode: OCDE ligne directrice 477
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Composants:

Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues:

Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)
Durée d'exposition: 2 années
Résultat: positif

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves limitées d'effets cancérogènes lors d'études effectuées sur les animaux

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane:

Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)
Durée d'exposition: 2 années
Résultat: positif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves limitées d'effets cancérogènes lors d'études effectuées sur les animaux

Ethylène-glycol:

Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 2 années

DRFRMFM-2C-PURLOGIC-FAST-400ML

Version 3.3 Date de révision: 09.02.2017 Numéro de la FDS: 369788-00004 Date de dernière parution: 03.02.2017
Date de la première version publiée: 03.04.2013

Résultat: négatif

Ether méthylique:

Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition: 2 années
Méthode: OCDE ligne directrice 453
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)
Résultat: négatif

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle):

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: négatif

Ether méthylique:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: négatif

DRFRMFM-2C-PURLOGIC-FAST-400ML

Version 3.3	Date de révision: 09.02.2017	Numéro de la FDS: 369788-00004	Date de dernière parution: 03.02.2017 Date de la première version publiée: 03.04.2013
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Composants:

Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues:

Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane:

Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

Ether méthylique:

Evaluation: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues:

Voies d'exposition: Inhalation (poussière/buée/fumée)

Organes cibles: Système respiratoire

Evaluation: Des effets significativement dangereux pour la santé sont démontrés chez les animaux à des concentrations >0,02 à 0,2 mg/l/6h/d.

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane:

Voies d'exposition: Inhalation (poussière/buée/fumée)

Organes cibles: Système respiratoire

Evaluation: Des effets significativement dangereux pour la santé sont démontrés chez les animaux à des concentrations >0,02 à 0,2 mg/l/6h/d.

phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle):

Voies d'exposition: Ingestion

Evaluation: Aucun effet significativement dangereux pour la santé n'a été observé chez les animaux à des concentrations de 100 mg/kg de poids corporel ou moins.

Ethylène-glycol:

Voies d'exposition: Ingestion

Organes cibles: Reins

Evaluation: Des effets significativement dangereux pour la santé sont démontrés chez les animaux à des concentrations >10 à 100 mg/kg de poids corporel.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues:

Espèce: Rat

DRFRMFM-2C-PURLOGIC-FAST-400ML

Version 3.3 Date de révision: 09.02.2017 Numéro de la FDS: 369788-00004 Date de dernière parution: 03.02.2017
Date de la première version publiée: 03.04.2013

NOAEL: 1.4 mg/m³
LOAEL: 4.1 mg/m³
Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)
Durée d'exposition: 13 Sem.

4,4'-diisocyanate de diphenylméthane:

Espèce: Rat
NOAEL: 0,2 mg/m³
LOAEL: 1 mg/m³
Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)
Durée d'exposition: 2 a
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle):

Espèce: Rat
LOAEL: 52 mg/kg
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 90 jours
Méthode: OCDE ligne directrice 408

Ethylène-glycol:

Espèce: Rat
NOAEL: 150 mg/kg
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 2 a

Espèce: Chien
NOAEL: 2.200 - 4.400 mg/kg
Voie d'application: Contact avec la peau
Durée d'exposition: 4 Sem.
Méthode: OCDE ligne directrice 410

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues : CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 1.640 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour la daphnie et : NOEC: > 10 mg/l

DRFRMFM-2C-PURLOGIC-FAST-400ML

Version 3.3 Date de révision: 09.02.2017 Numéro de la FDS: 369788-00004 Date de dernière parution: 03.02.2017
Date de la première version publiée: 03.04.2013

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): > 3.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 129,7 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 1.640 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1.640 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : > 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 10 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 51 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 131 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 82 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

DRFRMFM-2C-PURLOGIC-FAST-400ML

Version 3.3 Date de révision: 09.02.2017 Numéro de la FDS: 369788-00004 Date de dernière parution: 03.02.2017
Date de la première version publiée: 03.04.2013

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 13 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : 784 mg/l
Durée d'exposition: 30 min
Méthode: ISO 8192

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 32 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Ethylène-glycol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 72.860 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 6.500 - 13.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 15.380 mg/l
Durée d'exposition: 7 jr
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 8.590 mg/l
Durée d'exposition: 7 jr
Espèce: Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)

Ether méthylique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): > 4,1 g/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 4,4 g/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les microorganismes : EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 1.600 mg/l

DRFRMFM-2C-PURLOGIC-FAST-400ML

Version 3.3 Date de révision: 09.02.2017 Numéro de la FDS: 369788-00004 Date de dernière parution: 03.02.2017
Date de la première version publiée: 03.04.2013

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 28 jr

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 302
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: > 28 jr

Ethylène-glycol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 90 - 100 %
Durée d'exposition: 10 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A

Ether méthylique:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 5 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Facteur de bioconcentration (FBC): 200

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,51

phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle):

Bioaccumulation : Espèce: Poisson
Facteur de bioconcentration (FBC): 0,8 - 2,8
Méthode: OCDE ligne directrice 305C

DRFRMFM-2C-PURLOGIC-FAST-400ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.02.2017
3.3	09.02.2017	369788-00004	Date de la première version publiée: 03.04.2013

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,68

Ethylène-glycol:

Bioaccumulation : Espèce: Leuciscus idus(Ide)
Facteur de bioconcentration (FBC): 10

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,93

Ether méthylique:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,2

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Les récipients vides conservent des résidus et peuvent être dangereux.
Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer de tels conteneurs à la chaleur, aux flammes, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Ils peuvent exploser et causer des blessures et / ou la mort.
Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.
Vider complètement les bombes aérosols (y compris le gaz propulseur)

Code des déchets : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:
produit usagé

DRFRMFM-2C-PURLOGIC-FAST-400ML

Version 3.3	Date de révision: 09.02.2017	Numéro de la FDS: 369788-00004	Date de dernière parution: 03.02.2017 Date de la première version publiée: 03.04.2013
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

080409, déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

produit inutilisé
080409, déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

emballages souillés
150110, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADN	:	UN 1950
ADR	:	UN 1950
RID	:	UN 1950
IMDG	:	UN 1950
IATA	:	UN 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	:	AÉROSOLS
ADR	:	AÉROSOLS
RID	:	AÉROSOLS
IMDG	:	AEROSOLS
IATA	:	Aerosols, inflammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	:	2
ADR	:	2
RID	:	2
IMDG	:	2.1
IATA	:	2.1

14.4 Groupe d'emballage

ADN		
Groupe d'emballage	:	Non réglementé
Code de classification	:	5F
Étiquettes	:	2.1
ADR		
Groupe d'emballage	:	Non réglementé
Code de classification	:	5F
Étiquettes	:	2.1

DRFRMFM-2C-PURLOGIC-FAST-400ML

Version 3.3 Date de révision: 09.02.2017 Numéro de la FDS: 369788-00004 Date de dernière parution: 03.02.2017
Date de la première version publiée: 03.04.2013

Code de restriction en tunnels : (D)

RID

Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : 5F
Numéro d'identification du danger : 23
Étiquettes : 2.1

IMDG

Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : 2.1
EmS Code : F-D, S-U

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 203
Instruction d'emballage (LQ) : Y203
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : Flammable Gas

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 203
Instruction d'emballage (LQ) : Y203
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : Flammable Gas

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la : Diphénylméthane diisocyanate, iso-

DRFRMFM-2C-PURLOGIC-FAST-400ML

Version 3.3 Date de révision: 09.02.2017 Numéro de la FDS: 369788-00004 Date de dernière parution: 03.02.2017
Date de la première version publiée: 03.04.2013

mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) mères et homologues (56)
4,4'-diisocyanate de diphenylméthane (56)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
P3a	AÉROSOLS INFLAMMABLES	150 t	500 t
18	Gaz liquéfiés extrêmement inflammables (y compris GPL) et gaz naturel	50 t	200 t

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 22 %

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H220 : Gaz extrêmement inflammable.
H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

DRFRMFM-2C-PURLOGIC-FAST-400ML

Version 3.3 Date de révision: 09.02.2017 Numéro de la FDS: 369788-00004 Date de dernière parution: 03.02.2017
Date de la première version publiée: 03.04.2013

-
- | | | |
|------|---|---|
| H319 | : | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H332 | : | Nocif par inhalation. |
| H334 | : | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
| H335 | : | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H336 | : | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H351 | : | Susceptible de provoquer le cancer. |
| H373 | : | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. |
| H373 | : | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion. |
| H412 | : | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Texte complet pour autres abréviations

- | | | |
|---------------------|---|--|
| Acute Tox. | : | Toxicité aiguë |
| Aquatic Chronic | : | Toxicité chronique pour le milieu aquatique |
| Carc. | : | Cancérogénicité |
| Eye Irrit. | : | Irritation oculaire |
| Flam. Gas | : | Gaz inflammables |
| Press. Gas | : | Gaz sous pression |
| Resp. Sens. | : | Sensibilisation respiratoire |
| Skin Irrit. | : | Irritation cutanée |
| Skin Sens. | : | Sensibilisation cutanée |
| STOT RE | : | Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée |
| STOT SE | : | Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique |
| 2000/39/EC | : | Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif |
| 2006/15/EC | : | Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle |
| BE OEL | : | Valeurs limites d'exposition professionnelle |
| 2000/39/EC / TWA | : | Valeurs limites - huit heures |
| 2000/39/EC / STEL | : | Limite d'exposition à court terme |
| 2006/15/EC / TWA | : | Valeurs limites - huit heures |
| BE OEL / VLE 8 hr | : | Valeur limite |
| BE OEL / VLE 15 min | : | Valeur courte durée |
| BE OEL / CEIL | : | Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite. |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances

DRFRMFM-2C-PURLOGIC-FAST-400ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.02.2017
3.3	09.02.2017	369788-00004	Date de la première version publiée: 03.04.2013

nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Classification du mélange:

Aérosol 1	H222, H229
Acute Tox. 4	H332
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Resp. Sens. 1	H334
Skin Sens. 1	H317
Carc. 2	H351
STOT SE 3	H335
STOT RE 2	H373

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul

Les points sur lesquels on a apporté des modifications par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces

DRFRMFM-2C-PURLOGIC-FAST-400ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03.02.2017
3.3	09.02.2017	369788-00004	Date de la première version publiée: 03.04.2013

renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

BE / FR